

L'ÉLÈVE	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
<i>Si élève adulte :</i> Adresse :	
Code postal :	Ville :
N° téléphone :	
Email :	

REPRÉSENTANT LÉGAL (si élève mineur ou sous tutelle):	
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
N° téléphone :	
Email :	

COURS NB : Les inscriptions ne seront validées que dans le cas de place disponible et après entrevue avec l'enseignant.e	
<input type="checkbox"/> Eveil musical / cours d'ensemble seulement	
<input type="checkbox"/> Cours d'instrument et ensemble (enfant) Instrument(s) choisi(s) :	
<input type="checkbox"/> Cours d'instrument adulte Instrument(s) choisi(s) :	

Les cours d'instrument & ensemble sont complémentaires et indissociables.

Souhaitez-vous louer un instrument à l'école de musique ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Souhaitez-vous participer aux activités de la Lyre Bourbonnaise ? (orchestre d'harmonie et banda)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
La Lyre peut prendre en charge 50% du coût des cours d'instrument dispensés à l'école de musique, et mettre des instruments à disposition. N'hésitez pas à vous renseigner.		

Instruments proposés actuellement : Accordéon diatonique - Flûte traversière - Guitare
Percussions - Piano - Trompette - Violon et alto - Violoncelle

Vous aimeriez pratiquer un instrument non proposé pour le moment ? Lequel ?

Observations / souhaits :

Cadre réservé à l'administration

Cotisation :	_____	_____	_____
Droit d'inscription :	_____	_____	_____
Location d'instrument :	_____	_____	_____
Cours multiples :	_____	_____	_____

Extraits du règlement de l'École de Musique

Les inscriptions et réinscriptions (ces dernières sont à renouveler chaque année) doivent être faites dans les délais indiqués par l'école de musique.

Les anciens élèves sont prioritaires, les nouveaux sont admis en fonction des places disponibles, avec priorité aux élèves de Bourbon et aux enfants. Les anciens élèves non réinscrits dans les délais sont considérés comme démissionnaires.

Toute inscription ne sera validée qu'en cas de place disponible et après entrevue avec l'enseignant.e.

Les élèves doivent acquitter un droit d'inscription trimestriel, **payable au début de chaque trimestre civil**.

L'engagement de chacun, les projets et les programmes sont sur l'année scolaire. Le calendrier suit les vacances scolaires.

Tout abandon en cours d'année doit être signifié par écrit au directeur de l'école de musique avant la fin du trimestre en cours, afin de permettre l'annulation de la redevance du trimestre suivant, sous réserve d'acceptation par l'administration.

Aucun remboursement ne peut être effectué en cas d'absence.

La durée des cours est définie en fonction des niveaux, et peut être variable en fonction des groupes. La durée des cours collectifs sera fixée en début de chaque année.

Les élèves sont tenus d'assister à la totalité des cours pour lesquels ils sont inscrits, individuels & collectifs.

Les absences doivent être signalées, si possible, avant les cours, sinon justifiées le plus tôt possible après...

Les professeurs de l'école de musique sont responsables des élèves pendant les cours. Avant et après ces cours, même s'ils restent en salle d'étude mise à leur disposition, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents. La municipalité ne peut être tenue responsable en cas d'accident.

Les professeurs sont tenus de donner leurs cours dans l'enceinte de l'école de musique. En cas d'absence pour raison médicale ou contrainte de service, les professeurs ne sont pas tenus de remplacer leurs cours. En cas d'absence pour raison personnelle, les professeurs doivent remplacer leurs cours pour tous les élèves concernés.

L'école de musique est ouverte aux habitants des municipalités du canton et de la Communauté de communes de Bourbon l'Archambault et/ou du syndicat intercommunal du collège. Sur dérogation accordée par la municipalité (nombre d'élèves dans une classe, pratique collective...) des élèves d'autres communes peuvent être acceptés.

Le règlement complet est disponible sur demande.

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et y souscrire.

Date & signature

Droit à l'image : j'autorise la municipalité de Bourbon l'Archambault à utiliser des photographies et vidéos de mon enfant ou moi-même, et/ou des enregistrements, effectués dans le cadre des activités de l'école de musique, pour utilisation dans les publications municipales (papier et/ou internet).

Date & signature

Tarification au trimestre pour la saison 2026/2027

	BOURBON	EXTÉRIEURS
Éveil musical ou cours collectifs 1er enfant	33,00 €	61,00 €
Éveil musical ou cours collectif 2ème enfant	23,00 €	44,00 €
Cours instrument et ensemble 1er enfant	63,00 €	137,00 €
Cours instrument et ensemble 2ème enfant	35,00 €	100,00 €
Cours instrument adulte (+18 ans)	100,00 €	168,00 €
Cours instrument adulte 2ème instrument	80,00 €	135,00 €
Cours collectif adulte (+18 ans)	49,00 €	75,00 €
Location instrument	52,00 €	137,00 €
Droit inscription nouveaux élèves	35,00 €	37,00 €